

Chambre. Il l'a fait connaître bien clairement. En premier lieu, il a dit qu'il ne savait de quelle utilité était l'opposition et je crois bien qu'il était sincère. Le ministre ne voit pas de quelle utilité peut être l'opposition parce qu'il ne lui reconnaît pas, au fond, le droit de s'affirmer, droit qui, sous notre régime parlementaire, est à la gloire de la Chambre des communes. On donne à l'opposition une chance, et une autre. Le ministre est un homme qui s'imagine vivre dans un monde où il peut dicter la conduite de l'un et de l'autre. Le ministre est un autoritaire. Si le ministre veut bien me passer l'expression, je dirai qu'il est un fasciste, un bon fasciste qui s'est fourvoyé dans une assemblée démocratique.

Le très hon. M. Howe: Maintenant que le mot est lâché vous pouvez vous rétracter!

M. Macdonnell (Greenwood): Je ferai toutes les rétractations que le ministre voudra. Je ne veux rien dire qui puisse le blesser le moins.

L'hon. M. Garson: Dites-le et rétractez-vous!

M. Macdonnell (Greenwood): Je m'explique. Le ministre est partisan de l'autorité et a un faible pour la dictature en tant que forme de gouvernement. Il l'a bien démontré lorsqu'il a dit ne pas connaître l'utilité de l'opposition. Je m'étonne même que le ministre ait exprimé des doutes, car je croyais que, non content d'en convenir, il s'en vanterait presque. Nous ne devons pas nous plaindre des entorses que donne à la loi le ministre du Commerce, puisque pour lui le cabinet est, je crois, un organisme qui va de l'avant, fait ce que bon lui semble, quitte à nous dire de temps à autre ce qui l'occupe. Nous n'avons qu'à tirer le meilleur parti possible de la situation.

Ce qui est grave, ce n'est pas que le ministre du Commerce ne comprenne rien aux méthodes démocratiques, mais bien qu'il conduise le Gouvernement par le bout du nez. C'est tout ce qui se dégage du présent débat, ainsi que de la résolution mise à l'étude hier après l'agréable menace du ministre l'autre soir. Il ne fait pas souvent de menaces, mais seulement lorsqu'il le juge nécessaire pour atteindre son but. J'imagine que nous devrions lui être reconnaissants de ne pas nous menacer plus souvent.

Quant à la mesure à l'étude, il est intéressant de remarquer que tous ceux qui ont participé à la rédaction ont perdu leur temps. L'ancien premier ministre qui s'en est fort préoccupé a, je crois, tout simplement perdu son temps. Cependant, quand vient le moment d'appliquer la mesure, en ce qu'elle a trait à la publication, on n'en tient pas compte.

Examinons un peu l'article visant la publication. S'il s'agissait d'un article traitant une question insignifiante et ayant un sens très technique et étroit, le Gouvernement pourrait avoir raison de passer outre. Supposons, par exemple, que l'article prescrive la publication sous telle ou telle forme et que le ministre décide d'agir autrement. Cela ne tirerait pas à conséquence. Mais est-ce bien la même chose en ce qui concerne le présent article? Est-il insignifiant? Je me permets de rappeler une remarque de l'ancien premier ministre, qu'on a déjà signalée à la Chambre. Il a affirmé, et avec raison, que la disposition relative à la publication était l'une des plus importantes de la loi. Si je ne m'abuse, il a déclaré que la publicité est souvent plus efficace que l'imposition d'une peine. C'est bien vrai. Néanmoins, on met au rancart la disposition de la loi qui est censée être la plus importante.

Quant au premier ministre actuel (M. St-Laurent), éminent avocat et juriste, —les deux ne vont pas toujours de pair,— lui qui a l'expérience de ministre de la Justice et possède toutes les qualités que nous nous plaisons à admirer chez lui, je n'aurais jamais cru qu'il pût agir comme il l'a fait. Non seulement il n'ajoute pas ses critiques à celles qu'on a déjà formulées à cet égard, mais il n'offre aucune excuse au sujet de la façon dont on a procédé. Je tiens à citer ses paroles qui témoignent de sa générosité envers le ministre de la Justice puisqu'il partage la responsabilité avec ce dernier. L'attitude me plaît. Toutefois, le premier ministre devrait songer à la population autant qu'au ministre de la Justice. S'est-on occupé du public dans cette histoire? Voici les paroles du premier ministre (*Débats* du 7 novembre):

Je pense encore qu'il n'était que juste envers le ministre de la Justice que j'informe la Chambre qu'il avait discuté ces questions avec moi et que j'avais approuvé la ligne de conduite qu'il adoptait. Je suis donc responsable en partie, s'il y a vraiment responsabilité...

Remarquez-bien ceci:

...s'il y a vraiment responsabilité, d'avoir essayé de tenir la promesse formelle ou sous-entendue faite aux industriels canadiens.

Voilà les paroles du premier ministre. Ces gens ont été pris en flagrant délit. Je n'exagère pas parce qu'on a donné à entendre que, n'eût été M. McGregor, nous ne serions peut-être pas encore au courant. C'est impossible à prouver, mais également impossible à réfuter.

L'hon. M. Garson: Que ce soit impossible à prouver, ce n'est pas ce qui vous empêche d'en parler.

M. Macdonnell (Greenwood): Des personnes sérieuses l'affirment, ce qui n'a rien d'étonnant, car lorsque les gens voient ce qui s'est